

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la justice

---

**Arrêté du 22 octobre 2025**

**modifiant l'arrêté du 7 octobre 2025 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2026  
des concours externe et interne pour le recrutement de capitaines pénitentiaires**

NOR : JUSK2529275A

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L. 241-1 et suivants, L. 241-2 et suivants et R. 242-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 5 février 2024 portant sur l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions relevant des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2024 portant dispositions relatives aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de capitaines pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2025 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2026 des concours externe et interne pour le recrutement de capitaines pénitentiaires,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le premier alinéa de l'article 5 de l'arrêté du 7 octobre 2025 susvisé est modifié comme suit :

« Les épreuves d'admissibilité de ces concours auront lieu les jeudi 29 janvier et vendredi 30 janvier 2026. »

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 octobre 2025.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
L'adjointe à la cheffe du bureau du recrutement et de la formation des personnels,  
A. RAVATE

